

PROCES-VERBAL

PV n° 00207/2016/027534

L'an deux mill seize, Le dix novembre, à dix-huit heures trente cinq

Nous, XAVIER JORDI
BRIGADIER DE POLICE
En fonction à la SURETE DEPARTEMENTALE

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à GRENOBLE

--- Nous trouvant au service,
--- Poursuivant l'enquête en la forme préliminaire,
--- Vu les articles 75 et suivants du Code de procédure pénale, ---
--- Entendons la personne dénommée ci-dessous qui nous déclare : ---

SUR SON IDENTITE :

"Je me nomme FORNEY RENE

Je suis né le 05/11/1964 à NIMES (GARD).

Je suis fils de FORNEY LOUIS et de MARTELLI YVETTE,

Je suis de nationalité FRANCAISE.

Je suis domicilié 4, CHE MONTRIGAUD à GRENOBLE 38000 (ISERE).

Mon numéro de téléphone personnel est le 07-63-15-66-46.

Je suis INGÉNIEUR. Je n'ai aucune ressource. Précisions : A LA RECHERCHE D

UN EMPLOI -- RSA 450 EUROS

Je suis titulaire du Permis de Conduire délivré(e) par PREFECTURE D'ARLES.

Je suis occupant à titre gratuit du logement occupé à l'adresse indiquée

Je suis divorcé de RAYMOND JEANINE, depuis 2003. Le jugement a été prononcé

par TGI GRENOBLE.

J'ai un niveau d'études SUPÉRIEURES. J'ai obtenu les diplômes suivants :

INGÉNIEUR EN METALLURGIE.

Je suis exempté de mes obligations militaires.

Je ne suis ni décoré, ni pensionné et je n'ai obtenu aucune distinction à titre civil ou

militaire.

Je suis connu des services de police, de gendarmerie ou de la justice toujours pour

la même et unique affaire. "

--- SUR LES FAITS : ---

--- Vous me présentez un courrier que j'ai adressé en date du 29 mars 2016 à Mr

COQUILLAT, Procureur de la République près le TGI de GRENOBLE. ---

--- QUESTION : Confirmez-vous être l'auteur de ce courrier ? ---

--- REPONSE : Je suis l'auteur de ce courrier, qui est une plainte. ---

--- QUESTION : Reconnaissez-vous les faits d'outrage à magistrat et de

dénonciations calomnieuses, contenus dans ce courrier ? ---

--- REPONSE : Ce n'est pas de l'outrage à magistrat, ni de dénonciation

calomnieuse, il s'agit de faits avérés que je dénonce, et dont les pièces sont

toutes jointes sur le support CD. Je vous précise que j'ai joint deux CD au cas ou

l'un d'eux serait endommagé. ---

--- Je vous précise que beaucoup de documents concernant la même affaire ont

été produit sur support papier dans la procédure 2016/27478, pour laquelle j'ai été

entendu. ---

--- Il s'agit de la même affaire avec toute ces ramifications qui perdurent depuis

1998 dont sont à l'origine des policiers qui revendaient des fichiers de la police

pour abuser de leurs pouvoirs, ont fait fonctionner leurs relations, élus, policiers,

magistrate, avocats, huissiers, pour faciliter ma dépossession d'un million d'euros

de bien

René FORNEY 4 chemin Montrigaud 38000 Grenoble

Objet : Plainte

MM. Jean-Yves Coquillat Procureur de la République

Paul Michel Procureur général de Grenoble

Palais de Justice, place Firmin Gauthier, 38000 Grenoble

Monseigneur le Procureur de la République, Monsieur le Procureur général,

Ci jointe (avec deux CD) ma requête en appel enregistrée (pour la chambre de l'instruction) et déposée au greffe correctionnel le 16 mars 2016. Je vous demande de la considérer comme plainte en ajoutant au cercle de corruption des quatre notaires deux magistrats **Gaëlle BARDOSSÉ** et **Anne Sybille VAILLANT** également publiée : <http://www.trafic-justice.com/SITENE18/NOTAIRES/bardosse-notaires-appel.htm>

Je dénonce ce réseau mafieux depuis 17 ans, et je constate que le cercle des corruptus s'élargit pour contenir le scandale qui s'amplifie à cause de cette justice totalement gangrénée par l'affairisme crapuleux pour des dépossessions immobilières. Mon exemple et d'autres permettent de confirmer cela.

Ces deux magistrats ont prétendu le « notaire ESCALLIER décédé » pour pouvoir refuser son audit alors que Mme RAYMOND a retiré 64.000 euros en espèce au moment de son compromis, que Mme RAYMOND a clôturé cinq comptes bancaires au nom de notre fils Julien au moment du complètement versé au notaire Yves DESCHAMPS pour ce compromis, le tout soldé par un faux acte authentique des notaires Myrtille REBERT et Dominique JACQUOT avec la signature du maire René PROBY, le tout suivi d'une restitution du bien à Mme RAYMOND avec une autorisation à y construire des immeubles pour 4.000 m2 de surface habitable, et l'annexer à la partie que l'on m'a volée en achetant mon avocate Laurence BESSON-MOLLARD dans une procédure de divorce dévoyée par son amant payé par ATER pour des fichiers volés à la police ! Bruno ESCALLIER a magouillé deux autres affaires explicitées dans les vidéos accessibles sur : <https://www.youtube.com/watch?v=izihv1YMQ&feature=youtu.be>

1- La succession ROUX au profit du maire de Chamrousse avec fausse procuration et condamnation pour faire taire les victimes
2- La succession disparue dans un faux voyage et des comptes bancaires vides à un inconnu alors que Mme FAVRUGHAT avait exprimé ses dernières volontés sur un testament authentique

Voire milieu m'a maintenu en prison pendant six mois pour faire taire mes publications, pour ces magistrats, Pierre-Marie CUNY et ses complices, l'article 432-4 du Code Pénal prévoit 30 ans de taule.

L'occupation a connu le zèle de nos magistrats avec les NAZI, aucune purge n'a suivi ! Ont-ils fait prospérer les collabos après guerre du style "préfet PAPON" soutenu par les gouvernements successifs ?

Comme en Chine, au prétexte de protéger le peuple, on a censuré pendant 60 ans l'accès aux archives pour cacher ceux installés dans nos institutions grâce à l'omerta entourant ces spoliations. Aujourd'hui on instrumentalise la CNIL, on rend anonyme les arrêtés de cassation pour protéger les condamnés, on fait voter le "droit à l'oubli" par l'Europe pour forcer GOOGLE à effacer les liens Internet, on installe un contrôle parental pour bloquer les sites comme trafic-justice sur le WIFI PUBLIC dans les CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) et sur le WIFI des multinationales comme CARREFOUR et MACDO... Cela protège d'abord nos mafieux au pouvoir qui craignent les mauvaises publicités et ne pourraient plus poursuivre leurs manœuvres. Malgré les menaces la population publie et rien ne l'arrêtera. Toutes les décennies de scandales entières pour protéger des truands trop proches des pouvoirs deviendront accessibles à tout un chacun.

Couvrez les malversations et vous n'en serez que plus discrédités, la justice finira par s'écrouler pour se mettre véritablement au service du peuple ! Avec l'affaire ELF les français découvraient des juges intégrés telle Eva JOLY. Avec Internet tous ces scandales étouffés par les tribunaux deviendront publics. L'honorabilité, l'estime ne se décrètent ni par le titre ni par les diplômes mais par les actes.

Le 19/10/94 le Canard Enchaîné écrivait : « Comment Carignon mettait dans sa poche policiers, juges et journalistes ? Les notes des RG le concernant atterrirent sur son bureau. Et les magistrats, comme les journalistes, recevaient de belles médailles ». Malgré 15 ans de plaintes la justice grenobloise était restée sourde et aveugle. <http://www.trafic-justice.com/SITENE17/VERBUX/politiques/canigonecomplices.htm#recopie>

Dernièrement l'avocat Yann STREIFF détourne d'un de ses clients 1,6 millions d'euros alors que 15 ans de plaintes n'avaient rien donné ! <http://www.trafic-justice.com/SITENE17/VERBUX/departem75/avocat/streff.htm>

Quelle valeur d'exemple ! Combien de gens remplissent nos prisons pour mille fois moins ? Le peuple va-t-il encore accepter longtemps cette justice corrompue où la plupart des gens du milieu du droit Vous devez dépayser cette affaire de notaires mafieux et juges complices par l'art 43 du CPP même si cette gangrène concerne la France entière ? Les fidèles tortionnaires : <https://www.youtube.com/watch?v=07Z53Vv6Y>

Veillez agréer, Messieurs les Procureurs, mes salutations.

801612934
1

Le mardi 29 mars 2016
5/16091-128
D. Forney
1909 de la M. D. René
E. B. 3316

COMMISSARIAT DE POLICE
CENTRAL DE GRENOBLE
36, BOULEVARD MARECHAL
LECLERC
38000 GRENOBLE

Tel : 04 76 60 40 40
Fax : 04 76 60 41 39
Code INSEE : 38185

P. V. : n°2016/027494/13

AFFAIRE :

C/C/FORNEY René

OBJET :

2ème AUDITION de FORNEY
René

PROCES-VERBAL

PV n° 00207/2016/027494

L'an deux mil seize,
Le onze novembre, à dix-sept heures dix-neuf

Nous, CATHERINE MICHEL

BRIGADIERE DE POLICE

En fonction au Service de Sécurité de Proximité

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à GRENOBLE

Nous trouvant au service,

Poursuivant l'enquête en la forme préliminaire,

Vu les articles 75 et suivants du Code de procédure pénale, ---

--- Faisons comparaître devant nous la personne ci-après dénommée, actuellement

en garde à vue dans nos locaux, qui nous déclare : ---

SUR SON IDENTITE :

"Je me nomme FORNEY René

Je suis né le 05/11/1954 à NIMES (GARD).

Je suis fils de FORNEY Louis et de MARTELLI Yvette,

Je suis de nationalité FRANCAISE.

Je suis domicilié 4, CHE MONTRIGAUD à GRENOBLE 38000 (ISERE).

Mon numéro de téléphone personnel est le 07. 63. 15. 66. 46."

--- SUR LES FAITS : ---

--- Je ne tiens pas à revenir sur mes premières déclarations, ---

--- Je tiens à rajouter que compte tenu du nombre de magistrats mis en cause à

--- Grenoble et poursuivant, je demande le dépaysement de l'affaire pour être jugé

--- dans un autre Tribunal. ---

--- QUESTION : ---

--- Pourquoi avez vous refusé de signer votre prolongation de garde à vue ? -

--- REPONSE : ---

--- Parce que je n'ai pas à être en garde à vue, tout ce que je dis je le prouve. Ces

--- magistrats ont fauté, ils ont délibérément violé les lois pour entraver le cours de la

--- justice. Mes actions étaient indispensables à la manifestation de la vérité. ---

--- QUESTION : ---

--- Est-il vrai que vous auriez déclaré alors que vous étiez dans la salle

--- d'audience le 07 Novembre dernier, que Mr GROZINGER profitait de ces

--- activités d'enseignement pour tremper dans des affaires de pédophilies ? ---

--- REPONSE : ---

--- C'est faux. Je n'ai jamais dit cela. ---

--- QUESTION : ---

--- Avez vous publié sur vos sites un commentaire sur le fait que Mr

--- GROZINGER était impliqué dans l'affaire de pédocriminalité Franc-

--- Maçonne ? ---

--- REPONSE : ---

--- Je le répète je n'ai jamais évoqué ce sujet concernant ce juge. ---

--- Il y a beaucoup de choses reprises sur les sites internet et que je ne suis pas

--- responsable des publications des autres personnes. ---

--- Tout ce que je reproche à ce juge, c'est d'avoir entraver le contradictoire

--- pendant un an et d'avoir fixé audience sans avocat, alors que c'est obligatoire. ---

--- Je ne vois rien d'autre à ajouter. ---

--- Après lecture faite par lui-même, Mr FORNEY René persiste et signe avec nous

le présent à dix-sept heures trente. ---

FORNEY René

L.O.P.M.

PROCES-VERBAL

PV n° 00207/2016/027494

L'an deux mill seize,
Le dix novembre, à onze heures cinquante cinq

Nous, EGILEVLANE SOUBRAMANIAN

BRIGADIER CHEF DE POLICE

En fonction au Service de Sécurité de Proximité

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à GRENOBLE

--- Nous trouvant au service,

--- Poursuivant l'enquête en la forme préliminaire,

--- Vu les articles 75 et suivants du Code de procédure pénale, ---

--- Mandons et entendons la personne ci-dessous dénommée qui nous déclare : ---

SUR SON IDENTITE :

"Je me nomme RICAU Patricia

Je suis née le 18/12/1975 à ECHIROLLES (ISERE).

Je suis de nationalité FRANCAISE.

Je suis GREFFIERE.

Je suis domiciliée 17, PL FIRMIN GAUTIER à GRENOBLE 38000 (ISERE)

Précisions : cité judiciaire d'europole TGI de GRENOBLE.

Mon numéro de téléphone personnel est le 04/38/21/21/21."

--- SUR LES FAITS : ---

--- "Je me présente à vous en ma qualité de greffière employée par le ministère de

la justice et exerçant mes fonctions au TGI de GRENOBLE suite à votre

convocation. Je prends acte du motif de cette dernière. ---

--- Nous avons été saisie du dossier de M. FORNEY dans le cadre de la liquidation

et du partage de leur communauté de vie. ---

--- Il a quelques temps de cela, ce dernier est venu me voir au palais pour remettre

une requête en récusation de juge. Nous avons transmis le dossier à la présidente

du TGI qui a rejeté son recours. ---

--- Il est revenu quelques jours avant son audience en précisant qu'il n'avait pas

reçu de convocation pour l'audience. Je lui rappelle la procédure en cour en

précisant qu'il n'y avait pas de convocation mais juste une ordonnance de clôture

dont je lui ai fait la copie. ---

--- Le jour de l'audience à savoir le 7 novembre 2016, il était présent déjà dans la

salle des pas perdu au alentours des 10h00. ---

--- Nous étions en chambre du conseil et il ne pouvait pas rentrer. A chaque fois

que je sortais de la salle pour appeler un nouveau dossier, il me demandait si il

pouvait rentrer en précisant si on était à huis clos. ---

--- il s'impatentait. ---

--- Vers 11h30, j'ai ouvert les portes tout le monde est rentrée et de suite son

avocat en la personne de Maître SAMBA SAMBELLINGUE est venue voir le

président avec l'avocat de la partie adverse en précisant qu'il avait des soucis dans

le dossier FORNEY. Ce dernier a entendu son nom et de suite il s'est approché du

président et a tenu les propos suivants " Je n'ai pas à être jugé par un truand, ce

magistrat est un matieux, je vous récusé et mon avocat aussi". ---

--- le président a essayé de le calmer mais en vain, le président lui a précisé qu'il

allait le faire sortir, il s'est énervé de plus en déclarant "moi je m'en fou, la sécurité

n'a qu'à me faire sortir, vous êtes une crapule, un jour ou l'autre vous paierez, on

me juge sans pièce voila la mafia du tribunal, ce magistrat était prêt de karaté, c'était

lui dans l'affaire SPACIO". Le juge et l'avocat m'ont demandé de noter tous les

termes et il s'est adressé à moi en disant "Madame la greffière, exécutez des actes

COMMISSARIAT DE POLICE
CENTRAL DE GRENOBLE
36, BOULEVARD MARECHAL
LECLERC
38000 GRENOBLE
Tel : 04 76 60 40 40
Fax : 04 76 60 41 39
Code INSEE : 38185

AFFAIRE :
C/C/FORNEY René

OBJET :
AUDITION DE Mme RICAU
Patricia, 40 ans, greffière, 17
place firmin gautier 38000
GRENOBLE

P. V. : n°2016/027494/16